

2022/0006

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHATELAIN.PETIT.RAVIDAT.

ASCONE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.STALLA.

Absents ayant donné procuration : M. CHRETIEN à Mme MERCIER
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.
M. WERY à M. BADIDI.
M. JOSSET à M. SEGUIN.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : VENTE DE STERES DE BOIS.

La commune va mettre en vente du bois de chauffage ce qui représente un volume de 100 stères.

Le prix de vente proposé est de 40 euros le stère.

Les acquéreurs viendront réceptionner le bois, stocké au site du cardé, par leur propre moyen car en aucun cas la commune ne se chargera d'effectuer de livraison. Il est proposé de mettre en vente 50 stères aux particuliers (avesnellois) et 50 stères au personnel de la commune.

L'ensemble des recettes récoltée sera reversé au profit du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte la vente de 100 stères de bois au tarif de 40 euros le stère réparti comme suit 50 stères aux particuliers (avesnellois) et 50 stères au personnel de la commune ;

Accepte que l'ensemble des recettes récoltées soit reversé au profit du CCAS.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 24 FEV. 2022
Le Maire,

